



Soixante-deuxième session

Luanda, République d'Angola, 19–23 novembre 2012

Point 25 de l'ordre du jour provisoire

**PROJET D'ORDRE DU JOUR, DATES ET LIEU DE LA SOIXANTE-TROISIÈME
SESSION, ET DATES ET LIEU DE LA SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION
DU COMITÉ RÉGIONAL**

1. Conformément à l'article 4 de son Règlement intérieur et à la décision de procédure n° 10 de sa soixante et unième session, le Comité régional a décidé de tenir sa soixante-deuxième session en Angola du 27 au 31 août 2012. Cette soixante-deuxième session a par la suite été reportée du 19 au 23 novembre 2012.
2. Concernant les offres d'accueil de la session du Comité régional par des États Membres, il convient de noter que le coût de l'organisation d'une session du Comité ailleurs qu'au Bureau régional est élevé. En outre, conformément à la résolution AFR/RC41/R13, c'est le pays hôte qui supporte intégralement le surcoût que cela pourrait entraîner.
3. Si un État Membre offre cependant d'organiser le Comité régional, il doit s'engager, aux termes d'un accord signé entre le gouvernement d'un tel pays hôte et l'Organisation mondiale de la Santé, à fournir les prestations et services suivants, indispensables aux travaux du Comité :
 - a) mise à disposition de locaux, de mobiliers et de matériels, y compris le matériel d'interprétation pour les travaux du Comité régional;
 - b) mise à disposition de matériels d'éclairage, entretien compris, ainsi que d'alimentation en électricité et de ventilation des locaux;
 - c) mise à disposition du personnel chargé de la maintenance, du nettoyage et de la surveillance des locaux, des installations, des matériels et des fournitures;
 - d) couverture par les services postaux et téléphoniques, et dispositions permettant d'assurer convenablement le compte-rendu des travaux du Comité par la radio et la télévision;
 - e) prise en charge des frais d'hébergement et de voyage des personnels du Secrétariat de l'OMS autorisés à participer à la réunion;
 - f) mise à disposition de véhicules pour le transport des représentants des États Membres et du Secrétariat de l'OMS, des matériels, des fournitures et des documents;
 - g) mise à disposition, en monnaie locale et au meilleur taux de change, de fonds suffisants pour couvrir les dépenses de l'Organisation dans le pays hôte.
4. Le Directeur régional voudrait attirer l'attention des États Membres sur la nécessité de souscrire pleinement aux engagements susmentionnés.

5. Le Comité régional est invité à examiner et approuver le lieu de sa soixante-troisième session, qui se devrait se tenir à Brazzaville, en République du Congo. Le projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session du Comité régional est présenté ci-dessous, sous forme d'annexe.

6. La République du Bénin est proposée pour abriter la soixante-quatrième session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique.

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

Soixante-troisième session
Brazzaville, Congo, 2-6 septembre 2013

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de réunion
2. Constitution du Sous-Comité des Désignations
3. Élection du Président, des Vice-présidents et des Rapporteurs
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Nomination des membres du Sous-Comité de Vérification des Pouvoirs
6. Activités de l'OMS dans la Région africaine 2012 : Rapport annuel du Directeur régional
7. Intervention du Président du Sous-Comité du Programme
8. Vieillesse en bonne santé : analyse de situation et perspectives
9. Promotion du rôle de la médecine traditionnelle dans les systèmes de santé : Une stratégie pour la Région africaine
10. Suivi de la mise en œuvre des OMD de santé
11. Programme de recherche en santé pour la Région africaine
12. Renforcement de la capacité de régulation des médicaments et autres produits médicaux dans la Région africaine
13. Changements proposés dans le Règlement intérieur du Comité régional et nouveaux termes de référence du Sous-Comité du Programme à la lumière de la réforme de la gouvernance de l'OMS
14. Rapport de situation sur la mise en œuvre du plan stratégique régional pour la vaccination

15. Utiliser les solutions en matière de cybersanté pour améliorer les systèmes nationaux de santé dans la Région africaine
16. **Discussion de groupe 1 :** Vers l'atteinte de la couverture universelle : stratégies pour le financement de la santé dans la Région africaine
17. Budget Programme 2014-2015 : Orientations pour l'exécution dans la Région africaine
18. **[Questions de portée régionale liées aux décisions et résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé]**
19. **Documents d'information**
 - 19.1 Rapport sur le personnel de l'OMS dans la Région africaine
 - 19.2 Questions à caractère régional découlant des rapports d'audit interne et externe de l'OMS
20. Projet d'ordre du jour, dates et lieu de la soixante-quatrième session; et dates et lieu de la soixante-cinquième session du Comité régional
21. Adoption du rapport du Comité régional
22. Clôture de la soixante-troisième session du Comité régional.